

COMPTE RENDU

._*._*._*._*._*._*._*._*._*

L'an deux mil vingt-deux, le 31 mars, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel BOTTERI, maire.

Date de convocation : 28 mars 2022

PRESENTS : BOTTERI M – GUISEPPIN C - CHATILLON D – SALVI Q – GOUX C – RADDE A - FEGNE G – MARELLI F – CACHAT ROSSET L – BREDA Y - LETORT K

ABSENTS EXCUSES : BERTHOD D - MONET JC – MONOD A – MORDON E

A DONNE POUVOIR : BERTHOD D donne pouvoir à GUISEPPIN C – MONET JC donne pouvoir à CHATILLON D – MORDON E donne pouvoir à CACHAT ROSSET L

SECRETAIRE DE SEANCE : SALVI Q

ORDRE DU JOUR

1. Compte de gestion 2021 – Budget Eau
2. Compte administratif 2021 et affectation du résultat – Budget Eau
3. Budget Primitif 2022 – Budget Eau
4. Compte de gestion 2021 – Budget Lotissement
5. Compte administratif 2021 et affectation du résultat – Budget Lotissement
6. Budget Primitif 2022 – Budget Lotissement
7. Compte de gestion 2021 – Budget Général
8. Compte administratif 2021 et affectation du résultat – Budget Général
9. Budget Primitif 2022 – Budget Général
10. Délibération pour le bateau le Seyssel
11. Choix de l'entreprise pour l'aménagement du cimetière
12. Divers

Le conseil municipal adopte le dernier conseil en date du 21 février 2022

1/ BUDGET EAU – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur Quentin SALVI explique que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'Eau de l'exercice 2021 ainsi que tout ce qui s'y rattache et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

2/ BUDGET EAU – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Sous la présidence de Monsieur Quentin SALVI, 4ème adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget EAU 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	Dépenses	24 420,00 €
	Recettes	<u>282 513,08 €</u>
	Résultat de clôture	258 093,08 €
Investissement	Dépenses	18 214,00 €
	Recettes	<u>111 226,16 €</u>
	Résultat de clôture	93 012,16 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur et hors de la présence de Monsieur Michel BOTTERI, maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget EAU 2021 et décide en présence de Monsieur le Maire, d'affecter au budget EAU, pour 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante : l'excédent de fonctionnement est affecté en recette de fonctionnement au compte 002 FR pour 258 093,08 €.

3/ BUDGET EAU 2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget EAU 2022, comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation : 292 009,08 €

Dépenses et recettes d'investissement : 227 372,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget EAU 2022 arrêté comme ci-dessus.

4/ BUDGET LOTISSEMENT – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif du Lotissement de l'exercice 2021 ainsi que tout ce qui s'y rattache et après s'être assuré que le receveur a repris toutes les écritures et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

5/ BUDGET LOTISSEMENT – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Sous la présidence de Monsieur Quentin SALVI, 4ème adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget LOTISSEMENT 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	Dépenses	27 605,89 €
	Recettes	<u>177 000,00 €</u>
	Résultat de clôture	149 394,11 €

Investissement	Dépenses	0 €
	Recettes	<u>137 058,39 €</u>
	Résultat de clôture	137 058,39 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur et hors de la présence de Monsieur Michel BOTTERI, maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget LOTISSEMENT 2021.

6/ BUDGET LOTISSEMENT 2022

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget LOTISSEMENT 2022, comme suit : Dépenses et recettes de fonctionnement : 994 326,11 €

Dépenses d'investissement : 730 000,00 €

Recettes d'investissement : 730 912,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget LOTISSEMENT 2022 arrêté comme ci-dessus :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 994 326,11 €

Dépenses d'investissement : 730 000,00 €

Recettes d'investissement : 730 912,50 €

7/ BUDGET GENERAL – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif Général de l'exercice 2021 ainsi que tout ce qui s'y rattache et après s'être assuré que le receveur a repris toutes les écritures et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

8/ BUDGET GENERAL – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Sous la présidence de Monsieur Quentin SALVI, 4ème adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget GENERAL 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	Dépenses	919 251,31 €
	Recettes	<u>1 650 479,39 €</u>
	Résultat de clôture	731 228,08 €
Investissement	Dépenses	657 719,27 €
	Recettes	<u>1 009 472,00 €</u>
	Résultat de clôture	351 752,73 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur et hors de la présence de Monsieur Michel BOTTERI, maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget GENERAL 2021 et décide en présence de Monsieur le Maire, d'affecter au budget GENERAL, pour 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

- en recette de fonctionnement au compte 002 FR pour 731 228,08 €
- en recette d'investissement au compte 001 IR pour 351 752,73 €

9/ BUDGET GENERAL 2022

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget GENERAL 2022, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 925 998,08 €

Dépenses et recettes d'investissement : 991 087,28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget GENERAL 2022 arrêté comme suit ci-dessus.

Monsieur le Maire et Monsieur Quentin SALVI détail les investissements prévus (vidéoprotection, halle, éclairage public, terrain de Mademoiselle MARQUET, achat de la maison Longère, église, cimetière...). Ce budget ne nécessite ni emprunt ni hausse des taxes.

10/ DELIBERATION POUR LE BATEAU LE SEYSSEL

Monsieur le Maire rappelle que les communes de Seyssel ont acheté conjointement le bateau le Seyssel. Afin que Seyssel Haute-Savoie puisse nous répercuter le surcoût de TVA nous avons besoin de prendre une délibération.

A l'unanimité le conseil municipal accepte de pendre cette délibération.

11/ CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Monsieur Yves BREDA explique le projet de réaménagement du cimetière. Il expose les trois devis que la mairie a reçus avec les particularités de chacun. A l'unanimité le conseil municipal retient l'entreprise Gandy pour les travaux.

12/ DIVERS

- Les élèves de CM ont initié un projet afin de trouver un nom pour notre école. Vous avez peut-être déjà vu l'une de nos affiches dans le village : tous les habitants de Seyssel peuvent participer.
Nous faisons donc appel à vous : vous pouvez nous faire des propositions, qui seront soit à déposer dans notre boîte aux lettres, soit à envoyer à l'adresse de l'école : ce.0011125t@ac-lyon.fr. Nous avons pris du retard, les réponses peuvent nous parvenir jusqu'au dimanche 1 mai.
Tous les élèves de l'école choisiront ensuite leurs propositions préférées et les CM feront le choix final.
Ensuite ils iront proposer ce nom à M. le maire et son conseil municipal pour approbation.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un mail du ministère des sports pour des éventuelles subventions.
- Monsieur Gil FEGNE explique un projet de spectacle vivant pour juillet 2023.
- L'inauguration de la Place de la République aura lieu le 11 juin 2022.



Le Maire
Michel BOTTERI

Séance finie à 21h15